

Initiatives ministérielles

Et je termine le tour de table, le premier tour, en reconnaissant un député de l'opposition.

[Traduction]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne faudrait pas créer un précédent. J'admets qu'on puisse soutenir que le gouvernement, en proposant la motion, est réputé avoir épuisé son temps de parole.

La règle est très claire. Sauf erreur, conformément à l'article 76 du Règlement, les deux premiers orateurs devraient disposer d'un temps de parole de 40 minutes chacun. Je ne sous-entends pas que le député de Labrador devrait parler pendant plus que les 20 minutes prévues. C'est un orateur très concis et érudit qui n'a pas besoin de 40 minutes pour exprimer ses opinions sur ce projet de loi.

Il se peut qu'un autre projet de loi soulève plus de contestation, et la période de 40 minutes se révélera alors plus appropriée.

Je voudrais que l'on revienne sur cette question à un autre moment. En effet, je doute qu'il soit pertinent de le faire aujourd'hui, parce qu'il ne faut pas en faire tout un plat, mais, selon moi, le droit de parole de 40 minutes est important. La règle est très claire en ce qui concerne les deux premiers orateurs.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a pris la précaution de vérifier, vous le devinez bien, cet aspect technique. Et le premier orateur a été le gouvernement. Il est présumé avoir pris la parole même s'il ne l'a pas fait. Il a présenté une motion pour que ce projet de loi soit déposé. Donc, c'est le premier intervenant, et le temps de parole de 40 minutes est écoulé, même si techniquement cette période de 40 minutes s'est résumée à 15 secondes.

De toute façon, je peux reconsidérer, vérifier à nouveau avec le personnel de la Chambre le point de vue exprimé par l'honorable député de Kingston et les îles, qui est un connaisseur du Règlement de la Chambre. Mais ce sont les informations que j'ai à ce moment-ci. Par conséquent, je suis disposé à reconnaître, mais pas plus de 20 minutes, l'honorable député de Labrador, quitte à vérifier à nouveau.

[Traduction]

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est au sujet de ce même rappel au Règlement. Comme le député de Skeena vient de le souligner, nous avons suivi une procédure plutôt inhabituelle hier soir, parce que nous étions pressés d'étudier ce projet de loi. Il en a donc résulté certains problèmes à la Chambre.

Au nom de notre caucus, je déclare que nous sommes prêts à donner notre consentement unanime pour que le député puisse utiliser la période de 40 minutes s'il en a besoin.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis au service de la Chambre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à accorder 40 minutes à l'orateur suivant? Je n'y vois aucune objection.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je vous assure, ainsi qu'à mes autres collègues, que je pourrai limiter mes observations à 20 minutes.

Je suis heureux de participer aujourd'hui au débat en deuxième lecture du projet de loi C-51, Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, et du projet de loi C-52, Loi sur les eaux du Yukon.

Au nom de mon parti, je suis heureux de dire que nous appuyons le principe de ces projets de loi. Ils remplacent la Loi sur les eaux internes du Nord, que la Chambre a adoptée en 1970 et qui est entrée en vigueur en 1972. Ils mettent également à jour les régimes de gestion des eaux dans le nord du Canada.

• (1100)

On avait élaboré la Loi sur les eaux internes du Nord pour protéger et préserver les ressources en eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. À l'époque où le projet de loi avait été présenté, on pensait que le Nord allait être le théâtre de grandes activités de mise en valeur des ressources. Le projet de loi visait à éviter que cette mise en valeur ne nuise à l'environnement.

Je cite un extrait du discours qu'a prononcé, lors de la deuxième lecture du projet de loi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, que la Chambre reconnaîtra certainement. Il a dit:

Le nord du 60^e parallèle est sur le point d'être l'objet d'une expansion industrielle importante. Si nous agissons immédiatement, nous pourrions épargner à cette région les catastrophes causées par une mauvaise gestion de l'environnement qui sont courantes dans d'autres parties du Canada.

En agissant aujourd'hui avec détermination et fermeté, nous pouvons garantir que, dans 20 ou 30 ans, nous ne serons pas contraints de régler une autre dette énorme en contrepartie de l'indifférence et de la mauvaise gestion des ressources en eau du Nord.

Ce ministre est actuellement le chef de l'opposition officielle.